SEANCE DU 12 JANVIER 2021

Le douze janvier deux mil vingt et un à 20 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Vanosc se sont réunis à la mairie à huit clos, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Dominique MAZINGARBE Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur MAZINGARBE Dominique Maire, préside la séance.

Étaient présents : Mesdames Véronique BERLAND, Irène PAIN, et Karine SOUBEYRAT-MONTAGNE.
Messieurs Jérôme DESGLENE, Bruno FANGET, Jean-Pierre LAFONT, Fernand LEPIN, Fabrice MANDON, Bernard PERRIER, Fabien VIALLETTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents : Daniel FRERE pouvoir à Fabrice MANDON
Gilbert VINCENT pouvoir à Dominique MAZINGARBE
Juliette GAI
Marc GAY

Madame Karine SOUBEYRAT-MONTAGNE a été élue secrétaire de séance

OBJET : MORATOIRE SUR LE DEPLOIEMENT DE LA 5G ET L'OPPOSITION A L'INSTALLATION D'EQUIPEMENT 5G SUR LE TERRITOIRE DE VANOSC

Considérant que :

- L'impact environnemental induit par les usages numériques ne cesse d'augmenter. La technologie 5G est conçue pour permettre des débits dix fois supérieurs à la 4G sur les smartphones, avec un déploiement en France qui aboutira à un « effet rebond » par la hausse de la consommation de données et d'usage des télécommunications, synonyme à terme d'une très forte consommation d'énergie par la sollicitation des antennes et des serveurs.

- Le déploiement de la 5G implique une augmentation de notre consommation en énergie allant à l'encontre des objectifs de diminution de nos émissions de gaz à effet de serre préconisés par le GIEC et que la France s'est fixée au travers de l'Accord de Paris.

- Alors qu'un très faible nombre de téléphones mobiles en circulation sont compatibles avec la 5G, le déploiement de la 5G risque d'accélérer l'exploitation de ressources naturelles non renouvelables. Cette technologie renforcera les phénomènes de pollution dus à l'extraction des métaux rares et générera des quantités de déchets pas ou peu recyclables.

- Par ailleurs, les émissions d'ondes de la 5G s'additionnent à celles des technologies antérieures, 4G, 3G et 2G, ce qui pourrait aboutir à une hausse du niveau d'exposition de la population aux ondes avec potentiellement un effet cocktail, phénomène encore mal connu dont les conséquences sur notre santé n'ont pas encore été mesurées.

- Il est également urgent de s'interroger sur les impacts sociaux de l'hyperconnexion. Considérant la nécessité de lutter contre la fracture numérique alors que le déploiement de la technologie 4G et de la fibre est encore loin d'être effectif sur l'ensemble du territoire national (de nombreuses zones blanches encore existantes).

- Le Gouvernement souhaite lancer le démarrage de la 5G sans attendre les conclusions du rapport de l'Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail prévues d'être rendues au printemps prochain. Considérant qu'aucune étude d'impact globale prenant en compte les dimensions climatiques, environnementales, sanitaires et technologiques, n'ait été publiée jusqu'ici.

- L'absence de débat public ou de concertation avec les habitants.

- Le moratoire sur la 5G est l'une des propositions de la Convention Citoyenne pour le climat, que le Président de la République s'est engagé à étudier.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Souhaite que le Gouvernement commande la réalisation d'une étude globale et indépendante sur les impacts climatiques, environnementaux, sanitaires, technologiques et financiers de la 5G.

- Demande qu'un débat public sur la 5G soit organisé au niveau local et national.

- Demande que les villes concernées soient consultées avant la mise en œuvre effective de la 5G à haute fréquence sur leur territoire.

- S'oppose à tout déploiement d'antennes 5G sur son territoire quel que soit l'opérateur demandeur.

<u>OBJET</u> : ADHESION ANATEEP

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion à l'ANATEEP pour un montant de 37,20 € avec l'option assurance transport scolaire péri et post scolaire.

<u>OBJET</u> : ACHAT LOGICIEL DE GESTION CANTINE, GARDERIE

Monsieur le Maire indique a l'assemblée communale qu'il serait souhaitable d'acquérir auprès de la Société ARG SOLUTIONS de AVIGNON (84) un logiciel de gestion pour la cantine et la garderie.

Cette application permettra aux familles d'effectuer leurs démarches depuis chez elles sans se déplacer en mairie :

- Réservation de repas de cantine à l'avance ;
- Réservation de créneaux de garderie. ;
- Modification de leur planning en ligne ;
- Paiement en ligne.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Dit que la mairie n'aura plus à gérer les inscriptions et la facturation concernant la gestion de la cantine et la garderie ;
- Donne son accord pour l'achat d'un logiciel de gestion pour la cantine et la garderie auprès de la Société ARG Solutions pour un montant de 2 300,00 € HT,

  Dit que le contrat annuel est de 400 € HT et ce pour une durée de 3 ans à compter du 19 janvier 2021,
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

<u>OBJET</u> : CONVENTION D'ACCUEIL A L'ÉCOLE PUBLIQUE RAYMOND AUBRAC D'ÉLEVÉ DE LA COMMUNE DE MONESTIER

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 novembre 2020, le Conseil Municipal de VANOSC a décidé de fixer la participation aux frais de scolarité à 500 € par an et par élève extérieur à la commune.

Il donne lecture d'un projet de convention avec la commune de LE MONESTIER.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer avec son homologue de LE MONESTIER.

<u>OBJET</u> : RÉFÉRENT RÉGIE ASSAINISSEMENT

A l'unanimité, le Conseil Municipal a nommé comme référent à la Régie Assainissement :

- Monsieur FANGET Bruno, titulaire ;
- Monsieur LEPIN Fernand, suppléant.